

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 01772

Numéro SIREN : 503 809 790

Nom ou dénomination : EQUIPE BAIE

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2023 sous le numéro de dépôt 23827

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : EQUIPE BAIE Sarl
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 11 Rue des Frères MAURAS 13016 MARSEILLE
Durée de l'exercice précédent* 12
Numéro SIRET* 50380979000010
Néant ☐

				Exercice N clos le, 31/10/2020		N-1, 31/10/2019				
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC						
	Frais de développement *	CX		CQ						
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 620	AG	1 620				16	
	Fonds commercial (1)	AH	95 000	AI		95 000			95 000	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK						
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM						
	Terrains	AN		AO						
	Constructions	AP		AQ						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	104 745	AS	95 350	9 395			14 682	
	Autres immobilisations corporelles	AT	36 844	AU	25 166	11 678			16 090	
Immobilisations en cours	AV		AW							
Avances et acomptes	AX		AY							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT						
	Autres participations	CU		CV						
	Créances rattachées à des participations	BB		BC						
	Autres titres immobilisés	BD		BE						
	Prêts	BF	396	BG		396			396	
	Autres immobilisations financières*	BH		BI						
	TOTAL (II)	BJ	238 605	BK	122 136	116 469			126 184	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	67 448	BM	67 448			66 947
En cours de production de biens			BN		BO					
En cours de production de services			BP		BQ					
Produits intermédiaires et finis			BR		BS					
Marchandises			BT		BU					
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	193 152	BY	61 498	131 654			144 732
		Autres créances (3)	BZ	9 887	CA		9 887			40 478
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
DIVERS	Disponibilités	CF	126 548	CG		126 548			82 550	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI						
	TOTAL (III)	CJ	397 035	CK	61 498	335 537			334 707	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	635 640	IA	183 634	452 006			460 891	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	396	(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilitations :		Stocks :		Créances :				

Cegid Group

Désignation de l'entreprise : EQUIPE BAIE Sarl

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7.500.....)	DA	7 500	7 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	750	750	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	299 342	296 338	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	10 950	3 003	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	318 541	307 592	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	14 609	10 568	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	15	266	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	75 444	93 540	
	Dettes fiscales et sociales	DY	38 433	14 617	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	4 964	34 309	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	133 465	153 299	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	452 006	460 891	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	133 465	153 299	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EQUIPE BAIE
Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 €
Siège Social :
ZAC de Saumaty Séon
11 rue des Frères Mauras
13016 MARSEILLE
SIREN 503809790

PROCES VERBAL
DE LA DELIBERATION DES ASSOCIES DU
31 Janvier 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
le 31 janvier à 9
heures,
au siège social :

Les associés se sont réunis sur convocation de la gérance pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- * Approbation des comptes de 2020,
- * Affectation du résultat,
- * Approbation d'éventuelles conventions réglementées,
- * Questions

diverses, Sont présents :

Monsieur AITIER Eric, propriétaire de 90 parts sociales.
Monsieur AITIER Raphaël, propriétaire de 10 parts sociales.

L'Assemblée réunit ainsi toutes les parts composant le capital et réunit ainsi le quorum exigé par la loi. Monsieur AITIER Eric, en sa qualité de Gérant, préside l'assemblée.

Monsieur le Gérant fait observer que la présente assemblée a été convoquée quinze jours au moins à l'avance par une lettre recommandée adressée au dernier domicile connu de chaque associé, indiquant l'ordre du jour ci-dessus reproduit.

A la lettre de convocation étaient joints :

Le rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice, les comptes annuels et le texte des résolutions proposées.

Ces mêmes documents avec en outre l'inventaire au **31 octobre 2020** sont déposés sur le bureau de l'Assemblée.

Monsieur le Gérant fait encore observer que pendant le même délai de quinze jours précédant la présente assemblée, l'inventaire a été tenu au Siège Social à la disposition des associés.

Le Gérant, après avoir précisé qu'aucun associé n'a usé de la faculté de poser par écrit des questions, donne la lecture de ses rapports qui demeureront annexés au procès-verbal de la présente assemblée.

Cette lecture terminée, elle offre la parole aux associés.

Après quelque minutes, personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement lues et mises au voix.


RA



PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice :

1° - approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le **31 octobre 2020** tels qu'ils lui sont présentés et avec toutes les opérations qu'ils traduisent, desquels il résulte :

*** Un bénéfice de 10 949.59 €**

2° - et donne, en conséquence, quitus à la gérance pour sa gestion au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à mains levées à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, sur la proposition de la gérance, décide d'affecter **le bénéfice** de l'exercice d'un montant de **10 949.59 €** en :

- report à nouveau pour sa totalité

Cette résolution est adoptée à mains levées à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale prend acte :

que les comptes de l'exercice clos le **31 octobre 2020** ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du code générale des impôts,

et qu'il n'a été procédé à aucune répartition de dividendes au titre des années précédentes.

Cette résolution est adoptée à mains levées à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale approuve la rémunération du gérant à hauteur de **20 000 €** et les charges sociales s'y afférant.

Cette résolution est adoptée à mains levées à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, donne tous pouvoirs au porteur de l'original, de copies ou d'extraits du procès verbal de la présente délibération, à effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi, en raison de l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à mains levées à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant la parole, la séance est levée;

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé.

